

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 27/2024 SERVICE : Politiques contractuelles

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET PETITES VILLES
DE DEMAIN 2024-2026**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'État ou d'autres collectivités ou organismes auxquelles la Communauté de Communes pourrait prétendre ;

Considérant que les communes de Savenay et Saint-Étienne-de-Montluc sont lauréates du programme « Petites Villes de Demain » ;

VU la Convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de demain signée le 25 mars 2021 ;

VU la délibération n°14-27 du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon en date du 27 mai 2021 approuvant la création d'un poste non permanent de chef de projet petites villes de demain,

Considérant qu'un agent contractuel a été recruté à compter du 19 juin 2023 pour piloter le programme sur les communes de Savenay et Saint-Étienne-de-Montluc sous l'autorité hiérarchique de la Direction de l'aménagement de la Communauté de Communes et l'autorité fonctionnelle des DGS des deux communes concernées jusqu'au 18 juin 2026 ;

Considérant que les crédits pour le financement du poste de chef de projet sont inscrits au budget de la Communauté de Communes ;

DÉCIDE

- De solliciter l'attribution d'une subvention de l'État au titre du cofinancement apporté au poste de chef de projet Petites Villes de demain à hauteur de 75% de la masse salariale.

☛ De solliciter les 2 communes labellisées PVD, Savenay et Saint Étienne de Montluc à hauteur de 30% du reste à charge une fois les subventions déduites.

Coût du projet

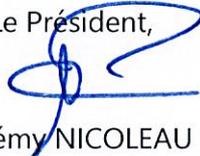
Période	Durée	Masse salariale (dépenses)
Du 19 juin 2023 au 31 décembre 2023	6.5 mois	28 329 €
Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	12 mois	53 839 €
Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	12 mois	53 839 €
Du 1 ^{er} janvier 2026 au 18 juin 2026	5.5 mois	25 064 €

Plan de financement

Année	Dépense	Montant de la subvention Etat	Reste à charge pour le territoire	Dont Estuaire et Sillon	Dont Savenay	Dont Saint Étienne de Montluc
2023	28 329,00	21 247,00	7 082,34	2 832,94	2 124,70	2 124,70
2024	53 839,00	40 379,25	13 459,75	5 383,90	4 037,93	4 037,93
2025	53 839,00	40 379,25	13 459,75	5 383,90	4 037,93	4 037,93
2026	25 064,00	18 798,00	6 266,00	2 506,40	1 879,80	1 879,80
TOTAL	161 071,00	120 803,50	40 267,84	16 107,14	12 080,35	12 080,35

Fait à Savenay, le 07 juin 2024



Le Président,

Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

12 JUIN 2024

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCGS LE :

12 JUIN 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU